



Au cours de sa séance du 15 mai 2017, le conseil communal a examiné et approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 2016.

A. Présentation du compte 2016.

1. Résultat budgétaire ordinaire (budget ordinaire).

Exercices	2013	2014	2015	2016
Résultat reporté	3.131.908,78	3.250.627,66	3.646.862,97	3.204.624,58
Résultat de l'exercice propre	920.909,19	918.660,91	506.167,45	838.145,66
Solde net des opérations de prélèvement	00,00	00,00	00,00	00,00
Solde des opérations exercices antérieurs	- 20.316,05	- 20.144,49	- 186.288,57	36.498,11
Prélèvements	- 900.000,00	- 600.000,00	- 802.853,54	- 1.075.000,00
Résultat global	3.132.501,92	3.549.144,08	3.163.888,31	3.004.268,35

Le résultat de l'exercice propre du compte 2016 se solde par un boni confortable de **838.145,66€**, soit une majoration significative de **331.978,21€** par rapport au résultat de l'année 2015.

Cette augmentation significative par rapport à l'année dernière s'explique essentiellement par les raisons suivantes :

- Augmentation du produit des ventes de bois : + 165.153,74€.

A noter, toutefois, que le résultat des ventes de bois de 2016 est encore loin des sommets exceptionnels atteints en 2013 et 2014 (757.115,35€ et 734.135€).

- Augmentation substantielle constatée au niveau des additionnels à l'IPP suite au rattrapage du retard constaté au niveau de l'enrôlement en 2015 (+ 233.202,32€).

Cet accroissement n'est toutefois qu'un trompe-l'œil.

En effet, au niveau de l'IPP, si l'on établit une moyenne pour les 2 derniers exercices, on obtient un montant annuel de 515.887,65€, alors qu'en 2014, ce montant était de 549.681,88€.

Cette diminution de 33.794,23€ traduit de manière éclairante l'impact négatif pour les finances locales des politiques fédérales diligentées en matière de Tax Shift.

- Augmentation du produit des centimes additionnels relatifs au précompte immobilier (+ 23.804,56€).

Ces recettes à la hausse ne doivent pas occulter les éléments négatifs suivants :

- Poursuite de l'érosion des taux des intérêts de placement (- 7190,85€).
- Absence de compensation en 2016 du Fédéral pour les travailleurs frontaliers luxembourgeois (- 6946,95€).
La récupération de l'erreur effectuée par le Fédéral à partir de 2017 ne compensera que très partiellement la perte subie par la commune depuis 2015.
- Diminution de la dotation du Fonds des Communes suite à la décision critiquable de la Région Wallonne au regard de l'autonomie fiscale des collectivités locales constitutionnellement consacrée, de diminuer la dotation dans le chef des communes qui, à l'instar de Rendeux, ne taxent pas assez au niveau de l'IPP (7,7% au lieu de 8%) et du précompte immobilier (2570 au lieu de 2600 centimes additionnels).
- Augmentation constante de la dotation en faveur du CPAS : + 10.000€.
Depuis 2013, on recense une augmentation de 67.000€, soit 18,71%.
Des réformes structurelles devront être mises en œuvre au niveau du CPAS pour contenir à l'avenir cette augmentation, et ce d'autant plus que le fonds de réserve ordinaire s'épuise inexorablement.
La question du maintien à l'avenir des certains services par trop déficitaires devra inévitablement se poser, et ce d'autant plus que l'aide communale allouée dépasse substantiellement la dotation communale annuelle précitée (ex : prise en charge des frais de fonctionnement du bâtiment administratif du CPAS + prise en charge des frais de carburant afférents à la livraison quotidienne des repas).
Pour l'information des citoyens, les fonds reçus par le CPAS par héritage inscrits à l'extraordinaire ne peuvent pas être utilisés pour équilibrer un déficit du CPAS à l'ordinaire.
Chaque fois qu'un déficit se manifeste à l'ordinaire au CPAS, ce dernier doit être comblé par une augmentation de la dotation annuelle de la commune.
- Augmentation de la dotation en faveur de la Zone de police : + 6331,75€ (et ce n'est malheureusement qu'un début, tant les zones de police souffrent d'un sous-financement caractérisé de la part du Fédéral).

- Augmentation en faveur de l'intercommunale VIVALIA de manière à constituer un fonds de réserve dans le cadre de la création d'un nouvel hôpital à l'horizon 2025 : + 8.982,34€.

- Augmentation en faveur de la Zone de Secours Luxembourg : + 2.356,18€, en attendant la tuile (pour ne pas dire la toiture entière) pour 2019 et les années suivantes.

- Augmentation des dépenses de fonctionnement :

- Augmentation du coût du traitement des déchets : + 18.653,32€.
- Augmentation des frais de correspondance : + 4.541,06€.
- Augmentation des frais d'eau, d'électricité et de chauffage (+ 9009€) : Impact au niveau des frais de fonctionnement de la création d'une nouvelle salle communale à l'espace Schérés.
- Achat de nouveaux vasques de fleurs : + 4.636,80€.
- Augmentation sensible des travaux de reboisements forestiers (+ 21.959,85€)
Cette dépense constitue en réalité un investissement cohérent pour l'avenir à privilégier compte tenu de la faiblesse actuelle des taux de placement.
- Augmentation des frais d'entretien des voiries forestières : + 12.000€
Réalisation de 2 quais de chargement à Laidprangeleux et au Bois d'Arlogne de manière à limiter les dégâts aux voiries forestières.
Remise à niveau des chemins forestiers sur le triage de Marcourt.
Suite à l'approbation par le GW de la révision du plan de secteur concernant la carrière de Cielle, la commune va pouvoir bénéficier pendant 10 ans d'un droit de tirage annuel de pierres de la carrière d'un montant de 10.000€/an.
En concertation avec le DNF, nous envisagerons un plan de réfection des voiries forestières à l'échelon communal en tenant compte de la localisation des parcelles intégrées dans les futures ventes de bois.
- Augmentation des frais d'électricité pour les bâtiments scolaires : + 5.199,75€, soit une augmentation de 44%.
Cette augmentation n'est pas logique et une recherche devra être opérée par le service travaux afin de déterminer objectivement l'origine de cette augmentation.
- Augmentation des dépenses de l'accueil

extra-scolaire : + 3371,24€, partiellement compensée par des recettes supplémentaires de l'ordre de 1009€.

- Augmentation des frais de fonctionnement des cimetières (+ 11848€ - Exhumation de 10 sépultures anciennes et construction de deux ossuaires au cimetière de Rendeux-Bas + réparation de plusieurs marches au cimetière de Rendeux-Haut).
- Augmentation des frais d'organisation des examens de recrutement : + 6587,87€ (recrutement du chef des travaux et d'un ouvrier D1).
- Augmentation des frais d'entretien des bâtiments suite à l'aménagement d'un nouveau réfectoire pour les ouvriers communaux (+ 8.171,22€).

Le résultat global s'établit quant à lui à **3.004.268€**, soit 159.620€ de moins qu'en 2015.

Au cours de l'année 2016, **1.075.000€** ont été prélevés de l'ordinaire pour financer les projets menés à l'extraordinaire, soit une augmentation de 272.147€ par rapport à l'année dernière.

Comme vous pouvez le constater, la commune, en 2016, compte tenu d'importants chantiers en cours, a investi à l'extraordinaire 128,25% de son excédent dégagé à l'ordinaire à l'exercice propre (158% en 2015).

Cette tendance devrait s'inverser pour les années 2017 et 2018, dès lors que les grands projets de la législature sont pour l'essentiel budgétisés.

Notre réserve à la fin de cette législature devrait dépasser celle qui était de mise en 2012, avec en boni un désendettement total de la commune.

2. Etat et rendement de la trésorerie communale.

Etat de la trésorerie au 31/12	2013	2014	2015	2016
Trésorerie courante	3.180.019,04	4.136.715,96	4.461.263,92	4.387.699,11
Trésorerie des emprunts	0,00	0,00	12.478,89	12.478,89
Crédit de trésorerie à court terme	0,00	0,00	00,00	00,00
Total	3.180.019,04	4.136.715,96	4.473.742,81	4.400.178,00

La trésorerie se maintient au 31/12/2016 à un montant exceptionnel de 4.400.178€.

3. Cash-flow.

Le cash-flow peut être considéré comme le surplus financier généré par l'activité communale au cours de l'exercice.

Ce surplus financier s'élève à 1.003.123,68€, soit 520.084€ de plus qu'en 2015.

En cette période de fin d'année scolaire, je souhaite à tous les étudiants une pleine réussite ainsi qu'à toutes et à tous d'excellentes vacances estivales.

Cédric ROLLAND